

PRÉFACE

Le renforcement de la confiance est devenu l'un des thèmes dominants des débats internationaux sur la paix et la sécurité. Cela s'explique notamment par le fait que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a manifestement réussi à relâcher les tensions sur ce continent et à faciliter la transition pacifique de l'ère de la guerre froide. Cela s'explique peut-être aussi par la frustration que ressentent bon nombre de décideurs publics et d'analystes avec les autres méthodes de gestion de la sécurité employées face aux conflits difficiles que connaissent d'autres régions du monde. Il se peut enfin que cela ne soit qu'une mode des milieux diplomatiques. Quoi qu'il en soit, le renforcement de la confiance mérite que nous continuions de l'étudier attentivement car cela reste une démarche de premier plan face aux menaces sérieuses qui subsistent toujours en matière de paix et de sécurité internationales.

James Macintosh, expert de renommée internationale sur le renforcement de la confiance, était tout à fait qualifié pour faire le point sur cette question. Auteur d'une étude importante de 1985 intitulée *Le renforcement de la confiance (et de la sécurité) dans le contrôle des armements : une perspective canadienne*, il a fait partie de délégations canadiennes à plusieurs conférences reliées à la CSCE/OSCE, à titre de conseiller technique, et il s'est aussi penché sur le renforcement de la confiance dans plusieurs autres contextes régionaux, notamment la péninsule coréenne et le Moyen-Orient. Il effectue actuellement une étude sur l'utilité que pourrait avoir le renforcement de la confiance dans les Antilles et il a également produit des analyses utiles sur la manière dont les mesures de confiance peuvent être appliquées dans des situations particulières de contrôle des armements, notamment le Traité global sur l'interdiction des essais nucléaires, la Convention sur certaines armes conventionnelles (Convention sur les armes inhumaines), et l'espace sidéral.

Dans ce rapport, M. Macintosh nous offre une analyse très utile du processus de renforcement de

la confiance et formule quelques suggestions utiles pour en améliorer les perspectives d'application avec succès. Considérant l'attention qu'a suscitée cette démarche de gestion de la sécurité, ainsi que son utilité potentielle, ce rapport est une pièce extrêmement utile et opportune à ajouter au dossier.

Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international
Ottawa, Canada
Avril 1997